

**ACP « Résidence Crayer »**  
**Rue de Crayer, 10, Rue Van Eyck 28**  
**1000 -BRUXELLES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU**  
**14 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> assemblée).**

---

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre à dix-huit heures, dans la salle de réunion du bureau Avedec, Avenue Louise, 230 à 1050 Bruxelles, Administration de Biens, les copropriétaires de la Résidence « Le Crayer » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Syndic en date du 29/11/2017.

**1. la présente Assemblée a pour ordre du jour :**

- 1 . Nomination du président de l'Assemblée Générale.
- 2 . Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2017.
- 3 . Budget et appels au fonds de réserve.
- 4 . Rapport du conseil de copropriété sur l'exercice et du syndic: désamiantage, chauffage, piscine, quotités acte de base.
- 5 . Décharge au Conseil de Copropriété.
- 6 . Décharge au syndic.
- 7 . Décharge au vérificateur aux comptes.
- 8 . Nomination du vérificateur aux comptes.
- 9 . Nomination des membres du Conseil de Copropriété.
- 10 . Nomination du syndic.
- 11 . Sinistres en cours: le point sur la situation.
- 12 . Présentation du projet révisé de rénovation de la piscine, partages des avis en vue de la finalisation du projet. Vote quant à l'aboutissement du projet et son financement. Copie du projet se trouve sur le site Item dans l'onglet Document/Travaux.
- 13 . Métré des appartements en vue de la révision des quotités et de la modification de l'acte de base: le point sur les actions de Acobex.
- 14 . Désamiantage: décision en fonction des devis.
- 15 . Respect du Règlement d'ordre Intérieur et occupation de l'immeuble en bon père de famille

L'Assemblée aborde son ordre du jour et après délibération, prend les décisions suivantes:

L'Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour vu la présence ou la représentation de 15 copropriétaires sur ..., représentant 453 966 ..... èmes dans l'indivision générale. (La liste des présences est jointe au présent procès-verbal)

- 1 . Nomination du président de l'Assemblée Générale.

La copropriété nomme comme Président Mr *Bandy*.

2 . Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2017.

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par Monsieur Mageren.

L'assemblée décide *d'approuver les comptes*

Vote : *Oui unanime.*

3 . Budget et appels au fonds de réserve.

Budget : *162000 €*

Vote : *Oui unanime.*

Appels au fonds de réserve : *on continue les appels comme avant.*

Vote : *Oui unanime.*

4 . Rapport du conseil de copropriété sur l'exercice et du syndic: désamiantage, chauffage, piscine, quotités acte de base.

*ag acte la location d'Acobex et donner droit Luis pour le voir dorénavant.*

5 . Décharge au Conseil de Copropriété.

L'assemblée décide de donner décharge au CDC.

Vote : *Oui unanime.*

6 . Décharge au syndic.

L'assemblée décide de donner décharge au syndic

Vote : *oui, ~~sauf~~ sauf M. De la Courvillière qui demande de régler le point évoqué ds son rapport. acte signé de M. Goksel et M. Vivant.*

7 . Décharge au vérificateur aux comptes.

L'assemblée décide de donner décharge au vérificateur aux comptes.

Vote : *oui.*

8 . Nomination du vérificateur aux comptes.

L'assemblée décide de confier la vérification des comptes à M. Mageren, fiduciaire M&G.

Vote : *oui*

9 . Nomination des membres du Conseil de Copropriété.

L'assemblée décide de reconduire le CDC actuel dans ses fonctions.

Vote : *oui dans sa composition actuelle.*

10 . Nomination du syndic.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du syndic Asvedec jusqu'à la prochaine AG.

Vote : *oui.*

11 . Sinistres en cours: le point sur la situation.

Sinistre en cours chez Monsieur Goksel : recherches en cours , origine venant vraisemblablement du n°8.

*Relancer Abri Home pour résoudre ce sinistre cet Hiver.*

12. Présentation du projet révisé de rénovation de la piscine, partages des avis en vue de la finalisation du projet. Vote quant à l'aboutissement du projet et son financement. Copie du projet se trouve sur le site Item dans l'onglet Document/Travaux.

Décision de continuer le projet de 183 816 € maximum HTVA et faire appel d'offre via l'architecte Gillet pour examen de devis au printemps en Assemblée extraordinaire:

Décision de financer les travaux par le fonds de réserve actuellement de 131 000 €:

→ vote oui maximale pour autant que l'on parvienne à

Décision d'inviter les propriétaires du Croyer 8 à une participation à raison de 25% dans les frais de rénovation dans ce budget projet.

13. Métré des appartements en vue de la révision des quotités et de la modification de l'acte de base: le point sur les actions de Acobex.

Base correcte mais à vérifier et comparer avec Acobex et le coté avant de proposer projet final.

14 . Désamiantage:décision en fonction des devis.

Oui machine pour De rester pour budget de 7640 €.

15 . Respect du Règlement d'ordre Intérieur et occupation de l'immeuble en bon père de famille

Hall du 10 continuellement encombré le soir et portes ouvertes.  
et corridors remplis de linge sale, pas d'Hygiène.




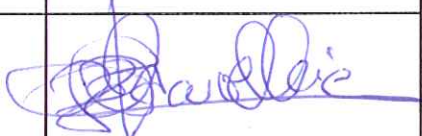


Mise en demeure pour cesser de stocker même momentanément ces chariots dans le Hall commun à adresser à M. Liemard



L'assemblée ayant épuisé son ordre du jour, la séance est levée à 21h00

Ceci est la version dactylographiée du procès-verbal rédigé en séance et qui se trouve dans le registre des assemblées de l'ACP The Crayer.

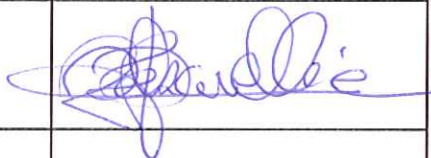
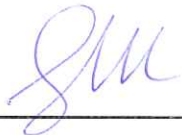
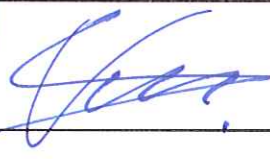
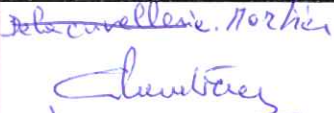
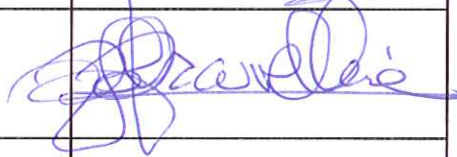

Le syndic

Le Président

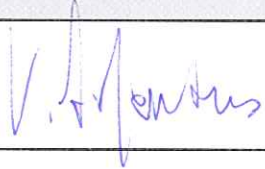

Acp The Crayer		2ème AG 14/12/2017	
Nom	Q 1	Présent	Représenté
APPELS JAN	9700		
✓ BOUDRY Jan	12350		
BRIALMONT Marie	13150		
✓ CALCULAX SA (CALCULAX )	72116		
✓ COPPIETERS	64250		
D'HOSSCHE	24800		
DE HERTOOGH-DING	47200		
DE MARNIX	13250		
De Merode Sophie	2200		
DE VOLDER J.	9200		
DEFLO Gilbert	10800		
✓ DELACUVELLERIE Olivier	14000		
✓ DESCLEE DE MAREDSOUS/DU	67200		
✓ DU CAUZE DE NAZELLE	30300		de maredsous →

Acp The Crayer		2ème AG 14/12/2017	
Nom	Q 1	Présent	Représenté
FONCIERE MASSENA SCA (FC	9000		
FORTUNA Bernardino	14450		
FRERE-BOURGEOIS SA (FREF	26850		
GEAIRAIN	12000		
GOKSEL-DRNDAREVIC Ilhan	12100		
GRIESS-RASZKIN	10800		Boulay
HOUTART Vincent	11800		
Indivision DE RUYTTERE	13550		
INVEST CATTELAINE SPRL	12450		
JEHANSON Caroline	12150		
LE JEUNE Mark	1000		
LIANOU Alexandra	13350		
LIENARD François	98154		
LOUIS Jacqueline	1100		

14450

Acp The Crayer		2ème AG 14/12/2017	
Nom	Q 1	Présent	Représenté
LUYTEN Jean-Louis	28300		
MAJOIE-MAGNIEN Jérôme-Bér	4630		
✓ MESSINNE Francine	25600		
MLG (MLG )	32300		
✓ MOLL Gudrun	24100		
MOUREAU-TAYMANS D'EYPER	12450		
✓ NICOLAS VINCENT SPRL	15000		
GOFFIN	14450		
PIZAN (PIZAN )	36700		
REGOUT	1000		
✓ RUSCONI	13450		
✓ SAGESSE SA (SAGESSE )	24800		
SAGIM SA (SAGIM )	41900		
✓ SNOY Michel	24100		

127050  
112050

Acp The Crayer		2ème AG 14/12/2017	
Nom	Q 1	Présent	Représenté
✓ Thys	25200		
VELDEKENS Bertrand	9700		
✓ VINCENT Nicolas	27050		
TOTAL	1000000		

52250.

~~397466~~  
439516.  
453 966.

**ACP « Résidence The Crayer »  
Rue du Crayer 10, Rue van Eyck, 28  
1000 – BRUXELLES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 27 NOVEMBRE 2017**

---

L'an deux mil dix-sept, le 27 novembre à 18h00 heures, en les bureaux d'Asvedec-Administrations de Biens, sis 230 Avenue Louise à 1050 Bruxelles, les copropriétaires de l'ACP « Résidence The Crayer », se sont réunis en Assemblée Générale Statutaire, suivant la convocation envoyée en date du 10 novembre 2017.

La présente assemblée n'est pas valablement constituée vu la présence ou la représentation de 7 propriétaires sur ~~45~~, réunissant ensemble 243 066 /1.000.000ièmes dans l'indivision générale.

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

Ces constatations étant unanimement reconnues exactes, l'Assemblée ne peut aborder son ordre du jour et décide de convoquer la deuxième assemblée le jeudi 14 décembre à 18h00.

Le syndic.

